

# E-SANTÉ : OÙ EN SOMMES-NOUS ? UNE ILLUSTRATION PAR LE DMP

Non classifié(e) - 2 septembre 2014

L'intérêt du numérique en santé n'a plus à être démontré. Il est crucial pour la coordination des soins, la capitalisation sur les informations de santé à des fins de recherche épidémiologique, la baisse des coûts, ... Du moins si l'on en croit les nombreux rapports, conférences et livres parus sur le sujet. Et pourtant... à l'occasion de la sortie d'un nouvel ouvrage<sup>1</sup> sur le sujet et à sa lecture, on s'interroge, un peu étonné sur la capacité de notre pays à passer de la prise de conscience à l'action et, plus encore, de passer à une action qui s'inscrirait dans la durée. Car nous sommes non seulement les rois des rapports mais aussi les princes de l'expérimentation. On a tout testé, en petit, en centaines de projets atomisés sur le territoire, mais nous n'avons rien généralisé. Or, nous savons que seul le déploiement sur une masse critique de la population peut apporter les bénéfices attendus du numérique en santé.

Bref, à ce jour, le numérique en santé, la e-santé autrement dit, reste davantage une promesse qu'une réalité qui serait venue bouleverser les pratiques du monde de la santé.

Prenons l'exemple du DMP, sujet à nouveau d'actualité après l'annonce d'une « relance » par la ministre. Ce projet a été porté par JY.Robin, alors directeur de l'ASIP Santé<sup>2</sup> de 2009 à 2013. Le DMP a été créé par la loi sur l'Assurance Maladie de 2004 et relancé dans une logique de « refondation » comme le recommandait dès avril 2008 le rapport de Michel Gagneux.

Le DMP emmène dans son sillage l'ensemble des problématiques métiers, techniques, et juridiques, liées au déploiement, et à l'usage par les professionnels de santé, d'informations de santé nécessaires à la prise en charge optimisée de la population. L'enjeu du DMP est la sécurité et la qualité des soins grâce à un meilleur partage des données du parcours de soin, il est aussi économique puisque la mise à disposition des données entre professionnels de santé permettrait de réduire considérablement les actes inutiles, les doublons mais aussi de mobiliser plus rapidement le bon protocole de soins grâce à une démarche de diagnostic mieux documentée.

Certes, le dossier a avancé : réalisation de l'application centralisée permettant d'avoir un dossier électronique par patient, démarrage du déploiement via des expérimentations régionales portées avec ténacité par quelques ARS convaincues. Ces expériences sont riches d'enseignement sur tous les aspects liés au partage des données de santé. Elles ressemblent ainsi à des *proof of concept*.

**Qu'a-t-il manqué alors pour aller plus loin, c'est-à-dire pour généraliser la belle idée de 2004 ?**

Deux choses : le pilotage avec constance du projet par le niveau politique comme l'a souligné à plusieurs reprises la Cour des Comptes, et puis, et ce n'est pas le moins, le maintien d'un budget pour déployer. Un bon démarrage donc mais un embourbement dès 2011.

Aujourd'hui la relance annoncée du DMP, devenu DMP 2 et reprenant l'intitulé initial de dossier partagé et non plus personnel donne de l'espoir. Le projet est confié à la CNAMTS en raison de son

rôle incontestable auprès des professionnels de santé en ville. La CNAMTS a en effet tous les leviers pour inciter les professionnels de santé à mettre le DMP au cœur de leur pratique. Elle a déjà mis en place des données sur les remboursements de soins qui informent les professionnels. Là, il s'agira d'aller plus loin en sélectionnant les informations médicales clés pour chaque patient. Le dossier sera tout d'abord ciblé sur les malades chroniques et les personnes âgées sans exclure les assurés qui en demanderaient le bénéfice.

Ce que l'on apprend à travers l'histoire du DMP que nous restitue JY Robin, c'est que pour que la France devienne le champion du numérique en santé, le plus important pour les acteurs économiques comme pour tous les acteurs du secteur de la santé est de pouvoir anticiper et se projeter dans un avenir de l'e-santé enfin clarifié. Il est en effet impossible aujourd'hui de construire des solutions ambitieuses, économiquement viables et performantes sur un marché incertain et aussi peu porteur que le marché français.

**1 L'urgence numérique - Faire de la France un leader de l'e-santé – Jean Yves Robin - L'Harmattan – 2014**

**2 L'ASIP Santé a pour mission principale de déployer les systèmes d'information (SI) partagés en santé, c'est-à-dire les SI qui permettent aux acteurs de santé, opérateurs du processus de soins, d'échanger des informations de santé et de le faire dans un cadre sécurisé et de confidentialité.**